



5 avenue Marcel Houël
69 200 Vénissieux
04 72 21 44 28

www.apasev.fr

Partir en classe découverte

GUIDE de L'ENSEIGNANT pour organiser une classe découverte avec l'Apasev sur l'année 2023

*«Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les sorties scolaires favorisent le décloisonnement des enseignements... Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation, à la citoyenneté...»
(extrait B.O. N°7 du 23/09/99).*

« Les classes découvertes s'inscrivent dans le cadre des sorties scolaires, elles contribuent entre autre à des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celle de la classe. Les sorties sont des moments privilégiés pour une communication authentique avec des interlocuteurs variés. Elles favorisent la mise en œuvre d'attitudes responsables dans des milieux moins protégés que l'enceinte scolaire. Elles permettent la mise en action de compétences acquises dans la classe, et d'expérimenter par les projets d'activités afin d'en acquérir de nouvelles ».

L'APASEV accompagne les enseignants dans leur projet de départ en proposant différentes possibilités et supports adaptés aux objectifs d'apprentissage de la classe et aux orientations éducatives du projet éducatif de la ville de Vénissieux.

Année 2023

LES TYPES DE SEJOURS :

Classe « montagne » au Noyer (hiver, printemps, automne) **6 jrs avec hébergement**

Classe « campagne » à Champagneux (printemps, automne) **5 jrs avec hébergement**

Classe « environnement » à Eyzin Pinet (printemps, automne) **4 jrs sans hébergement**

CHOIX DES CLASSES :

L'APASEV a pour mission de répondre à toutes les demandes faites dans les délais, dans la limite de son budget, des capacités d'accueil et du calendrier scolaire. La validation est faite en relation étroite avec les conseillers pédagogiques de chaque circonscription, au regard de la pertinence du pré-projet de classe rendu par les enseignants lors de la demande.

Procédure de demande : remplir les documents nécessaires pour chaque classe, ainsi qu'un pré-projet, et le retourner avant la date limite par mail à : apasev.accueil1@orange.fr .

Avant les vacances d'automne, chaque école sera informée par mail de la suite donnée à sa demande.

ENSUITE LES RESPONSABLES DE STRUCTURES CONTACTERONT LES ENSEIGNANTS DES CLASSES RETENUES.

Une réunion commune à tous les enseignants dont les classes partent a lieu dans le 1^{er} trimestre. (une rencontre avec les responsables des structures Apasev, point organisationnel et réglementaire avec les conseillers pédagogiques...), si les mesures liées à la covid le permettent.

ORGANISATION :

Des rencontres préalables entre les enseignants et les responsables pédagogiques des centres Apasev, permettent d'élaborer le projet de classe avec les enseignants, **projet qui doit être envoyé par les enseignants pour validation à l'éducation nationale au moins 8 semaines scolaires avant le départ.**

Le responsable du séjour APASEV prépare et assiste avec les enseignants à la réunion d'information aux familles.

L'enseignant se charge de collecter les dossiers individuels d'inscriptions auprès des familles, ainsi que le règlement et transmet tout à l'Apasev en prenant **rendez-vous avec Mme Audrey GARRAUD à l'Apasev (au 04 72 21 44 28 poste 4075).**

Aucun dossier, ni règlement ne sera récupéré dans les navettes école/mairie.

Le séjour de la classe doit être payé auprès de l'Apasev, avant le départ que ce soit par les familles ou par l'école (hors aides financières qui ne viennent qu'en déduction potentielle). Condition pour que le séjour soit possible.

LE PROJET DE LA CLASSE :

La responsabilité de l'organisation générale du séjour de la classe incombe à l'enseignant titulaire de la classe. L'enseignant est entièrement responsable du projet, du déroulement et de l'ensemble de ses élèves pendant toute la durée du séjour.

Pour l'APASEV, **l'équipe éducative composée des enseignants, des animateurs et des intervenants spécifiques** aura à prendre en compte tous les moments du séjour (activités / vie quotidienne / nuits).

LES CENTRES DE VACANCES GERES PAR L'APASEV ACCUEILLEN LES CLASSES DECOUVERTES :

Centre Daniel Fery, Champagneux (Savoie)

779 Montée de la Saunière, 73240 CHAMPAGNEUX – 04 76 31 81 04 – champagneux.apasev@gmail.com

Situé à 80 km de Vénissieux, sur la commune de Champagneux, ce centre permet l'accueil des élèves à partir du CP. Cinq bâtiments regroupant les restaurants, les salles d'activités, les chambres et l'infirmier. Quatre chalets de 36 lits, chambres de 4 et 6 avec douches. Espaces boisés, prairies, terrains pour activités de plein air. Un équipement pour les classes vertes / classes d'automne avec possibilité de mener le projet en relation avec la maison de l'enfance du périmètre scolaire.

Séjours de 5 jours

Centre Elsa Triolet, Le Noyer (Hautes - Alpes)

Centre Elsa Triolet – 05 500 LE NOYER – 04 92 50 04 43 – apasev@nordnet.fr

Ce centre de Vacances est situé à 200 km de Vénissieux, en lisière de la forêt de Poligny, dans la vallée du Champsaur, sur la commune du Noyer (1140 m d'altitude) et en bordure du Dévoluy. Un bâtiment regroupe chambres, salles de classes, salles d'activités, restaurant. Un équipement pour les classes de neige (CM1/CM2), les classes vertes et classes d'automne.

Séjours de 6 jours

Centre Aéré Eyzin Pinet (Isère)

Impasse du Pensionnat – 38 780 EYZIN PINET – 09 61 62 48 99 – eyzinpinet.apasev@gmail.com

La commune d'Eyzin-Pinet se situe dans le département de l'Isère, à 13 km à l'Est de Vienne. C'est une commune rurale très attrayante par la qualité et la variété de ses paysages tant agricoles que naturels. Propriété de la ville de Vénissieux, le centre est situé dans un immense parc de plus de 3 hectares. Des projets principalement axés sur l'environnement, l'éco-citoyenneté et le développement durable.

Séjours de 4 jours sans nuitée

Les locaux sont adaptés aux enfants (ce sont d'abord des centres de vacances) avec agrément de la DRAJES et du ministère de l'Education Nationale.

ENCADREMENT :

Elémentaire : 2 adultes dont l'enseignant de classe jusqu'à 20 élèves.

Au-delà de 20 élèves : un adulte supplémentaire pour 10 enfants. (Taux valables aussi pour les transports)

L'Apasev recrute des animateurs diplômé Bafa (ou équivalent) pour l'accueil des séjours (vie quotidienne, projet...).

La participation des aides éducateurs, enseignants supplémentaires, autres personnes proposées par les enseignants est à définir impérativement lors de la préparation des séjours.

SANTE des ENFANTS:

Les PAI en vigueur (alimentaires ou autres), **doivent être signalés par l'enseignant à l'Apasev** et transmis avec accord des parents à la réunion collective Apasev/éducation nationale d'octobre.

De même **la présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers** doit être mentionnée au moment de la réunion d'octobre, afin que l'Apasev puisse évaluer les possibilités de départ et prendre en compte d'éventuels moyens supplémentaires nécessaires.

LES COÛTS :

L'APASEV prend en charge les dépenses liées aux séjours (transport, alimentation, hébergement, salaires des personnels, activités...) ainsi que la logistique liée aux formalités administratives.

Participation 2023 demandée à chaque classe :

4,00€ par classe pour l'adhésion annuelle obligatoire à l'Apasev.

Participation 2023 demandée aux familles:

Champagneux et Noyer : **16.30€** (par jour/enfant)

Eyzin Pinet : **11.80 €** (par jour/enfant)

Des aides financières pour les familles sont possibles (JPA, secours populaire,...) les dossiers sont à déposer par les enseignants, l'Apasev peut les accompagner sur le suet.

Coût réel par jour et par enfant : en moyenne 90€ (variable selon le centre et la durée).

Actuellement, les classes découvertes sont organisées par la circulaire de l'Education Nationale (B.O n° 7 hors-série du 23 septembre 1999 n° 996136). Les projets sont initiés directement par les enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique, où la première étape va consister d'une part à déterminer un thème de classe de découverte et d'autre part à sonder l'intérêt des enfants, des parents ainsi que des partenaires potentiels à la réalisation de ce projet.

Le projet doit être formalisé par un dossier complet comportant :

- Le lieu et les dates du séjour.
- Les conditions d'encadrement et de transport.
- La démarche et l'intérêt pédagogique.
- La thématique et les objectifs pédagogiques
- Les activités prévues et dans quelles conditions.

Une fois ce dossier achevé, il est transmis par le directeur d'école, dans les délais et doit être soumis aux avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Circonscription, de l'Inspecteur d'Académie, ainsi que du directeur des services départementaux de l'Education Nationale du lieu de séjour. Il doit ensuite obtenir l'accord de l'Inspecteur d'Académie du département d'origine.

AVANT LE DEPART

En relation avec le directeur, l'enseignant est entièrement responsable du projet. Celui-ci doit vérifier de nombreux éléments avant le séjour :

Après des élèves :

- autorisation écrite des parents,
- l'assurance R.C et individuelle accident,
- PAI
- certificats médicaux de contre-indication le cas échéant.

Pour l'encadrement de la vie quotidienne :

- vérifier les quotas d'encadrement
- les PAI (alimentaires et autres)

Pour les transports :

- Vérifier que la compagnie est assurée par la préfecture et qu'elle respecte les quotas d'encadrement.

Pour le centre d'accueil :

- Vérifier que le centre est inscrit au répertoire de l'I.A de destination.

Pour les activités sportives :

- Vérifier que leur déroulement est prévu dans les conditions réglementaires. (agrément des intervenants, établissements agréés, mesures de sécurité agréées)

En relation avec les enseignants, l'A.P.A.S.E.V. prend en charge cette organisation et les coûts liés

- Encadrement de la vie quotidienne : animateurs BAFA
- Transport : en relation avec les cars FAURE et MARILLAC (Noyer)
- Centres d'accueil : utilisation des trois centres de vacances agréés de la ville de Vénissieux Daniel Fery (Champagneux 73) / Elsa Triolet (le Noyer 05) et Eyzin Pinet (sans nuitée).
- Activités sportives et spécifiques : en relation avec nos partenaires sur les lieux d'accueil.

30 Septembre 2022	Date limite de remise à l'A.P.A.S.E.V. des fiches de souhaits et pré-projets (obligatoire) (1 fiche par classe)
Avant les vacances d'automne 2022	Réponses aux enseignants. (après validation des pré-projets). Réunion enseignants avec CPC et directeurs pédagogiques APASEV (si les mesures sanitaires liées à la covid le permettent).
De Novembre 2022	- Préparation des projets avec les responsables A.P.A.S.E.V. des centres de vacances, qui prennent directement contact avec les enseignants concernés.
Jusqu'à la date de départ	- Réunion présentation aux parents. - Constitution des dossiers/projets (à envoyer le plus rapidement possible) et au plus tard 8 semaines scolaires avant le début du séjour à votre IEN et à l'IA.
Le séjour classe découverte	En relation avec le responsable du centre et l'équipe d'animateurs A.P.A.S.E.V. mise en œuvre du projet sur le centre choisi.
Après ...	- évaluation/bilan du séjour - exploitation et investissement de la classe environnement - retours (informations) auprès des parents

L'enseignant est garant :

- du respect des objectifs
- de l'organisation
- de la mise en œuvre du projet.

L'Inspecteur de l'éducation nationale, en relation avec les conseillers pédagogiques, contrôle les projets pédagogiques et donne un avis.

Le DASEN du Rhône valide avec l'avis de la DSDEN du département d'accueil les projets.

La Préparation se fait obligatoirement avec les responsables pédagogiques des centres d'accueil Apasev, et doit être rigoureuse et détaillée :

- Sur les propositions d'activités : déroulement, planning, horaires
- Les locaux: plans du centre, sécurité, répartition des chambres (filles/garçons) ...
- L'alimentation : menus, demandes particulières ...
- La santé des enfants (Transmission des PAI et autres problématiques des enfants).
- L'encadrement de la vie collective : rôle des animateurs, horaires, organisation (douches, repas, la surveillance de nuit, ...)
- L'encadrement pédagogique et technique : conditions interventions, vérification des diplômes, horaires ...
- Transports : respect de la législation, horaires et lieux ...
- Mise en œuvre d'une procédure simple et efficace de bilan journalier afin d'adapter en cas de besoin le déroulement du projet entre l'enseignant et le responsable du centre d'accueil.

Il est essentiel que les temps d'échanges entre les responsables du centre, l'enseignant et les équipes pédagogiques soient prévus régulièrement. Harmoniser les horaires, aménager le programme en fonction de la météo et des opportunités. Rappeler les règles de vie en commun, résoudre les petits problèmes.

La vie collective avec nuitées est un temps fort de la classe découverte.

C'est le moment privilégié pour apprendre à vivre ensemble et identifier les rôles répartis entre les enseignants, les animateurs et les cadres d'appoint, tout en intégrant et respectant un nouveau règlement intérieur.

La responsabilité d'enfants 24 heures sur 24 implique de trouver un équilibre des rythmes de chacun (activités, repos, animations, interventions, temps libre ...).

L'équipe d'encadrement devenant pendant quelques jours, substitut des familles, aura, de plus, à se préoccuper de l'hygiène et de la nutrition (repas, toilette, douches, linges, lits ...).

La toilette est un moment délicat au cours duquel il convient de respecter l'intimité de l'enfant tout en veillant à la réalité et à la qualité de l'hygiène.

L'utilisation Des Espaces Communs

L'utilisation des salles d'activités, salle de restaurant, salle de documentation et locaux techniques doit être organisée. Le respect d'un règlement intérieur est un pas vers la socialisation.

Régime alimentaire :

Comme au restaurant scolaire, les repas en collectivité sont l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs, d'enrichir les habitudes alimentaires, de connaître pour certains des menus équilibrés (ces derniers peuvent être communiqués aux parents).

Les régimes alimentaires spécifiques pour des raisons philosophiques ou religieuses ne sont pas pris en compte (seule dérogation : le remplacement de la viande de porc). En revanche, la viande et les légumes sont servis dans des plats différents.

Par ailleurs, l'Apasev a inscrit dans son projet éducatif (joint) la prise en compte de l'évolution des modes d'alimentation dans le cadre du développement durable. Aussi, nous nous efforçons de diversifier les apports protéiniques, par exemple.

Les prescriptions médicales sont respectées par le centre en accord avec le PAI et dans la limite du réalisable.

L'évaluation

Les responsables des centres proposent des outils d'évaluation et de bilan sur le déroulement du séjour, qu'il convient de remplir le plus objectivement possible, les points de bilans constituent des leviers importants pour l'amélioration de nos pratiques et de nos accueils.